

Arras, le 3 janvier 2018 – 11h15

Vigilance orange « Vents forts » et « Risque de submersion marine » : Point de situation n° 1

Météo France a placé le département du Pas-de-Calais en vigilance orange « Vents forts » ce mercredi 3 janvier 2018 jusque 15h et en vigilance orange « Risque de submersion marine » sur le littoral, au regard des coefficients de marée ce mercredi 3 janvier 2018, de 9h à 13h et du mercredi 3 janvier 2018, 22h au jeudi 4 janvier 2018, 3h.

- Le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Pas-de-Calais a réalisé **49 interventions** (mobilisant une quarantaine de sapeurs-pompiers) liées essentiellement à des chutes d'arbres et de chutes de câbles électriques (notamment au sud-est du département, soit la zone de l'arrageois : Bucquoy, Bapaume, Marquion, Vitry).

- **3000 clients ENEDIS** sont privés d'électricité dans le département. Les secteurs particulièrement touchés sont l'arrageois, ainsi que le littoral (notamment au niveau de Marquise).

- En ce qui concerne le réseau routier, **aucune perturbation importante du trafic** n'est à signaler (à noter deux interventions sur l'A26, Calais-Reims, et l'A16, Lille-Paris, pour retrait de branchages sur les voies).

▪ **Conseils de Comportement :**

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.

- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Communiqué de presse



- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Évitez de circuler en bord de mer.

- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.

- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.

- Surveillez la montée des eaux.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.

- Ne pratiquez pas de sport nautique.

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.

- Soyez prudents, si vous devez sortir.

- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,...).

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.

- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.

- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).

- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).